

# RÉFORME DE LA PAC 2023 – 2027

## RÉUNION D'INFORMATION



# Conditionnalité des aides

# Conditionnalité des aides

## → des Exigences Réglementaires en Matière de Gestion (ERMG)

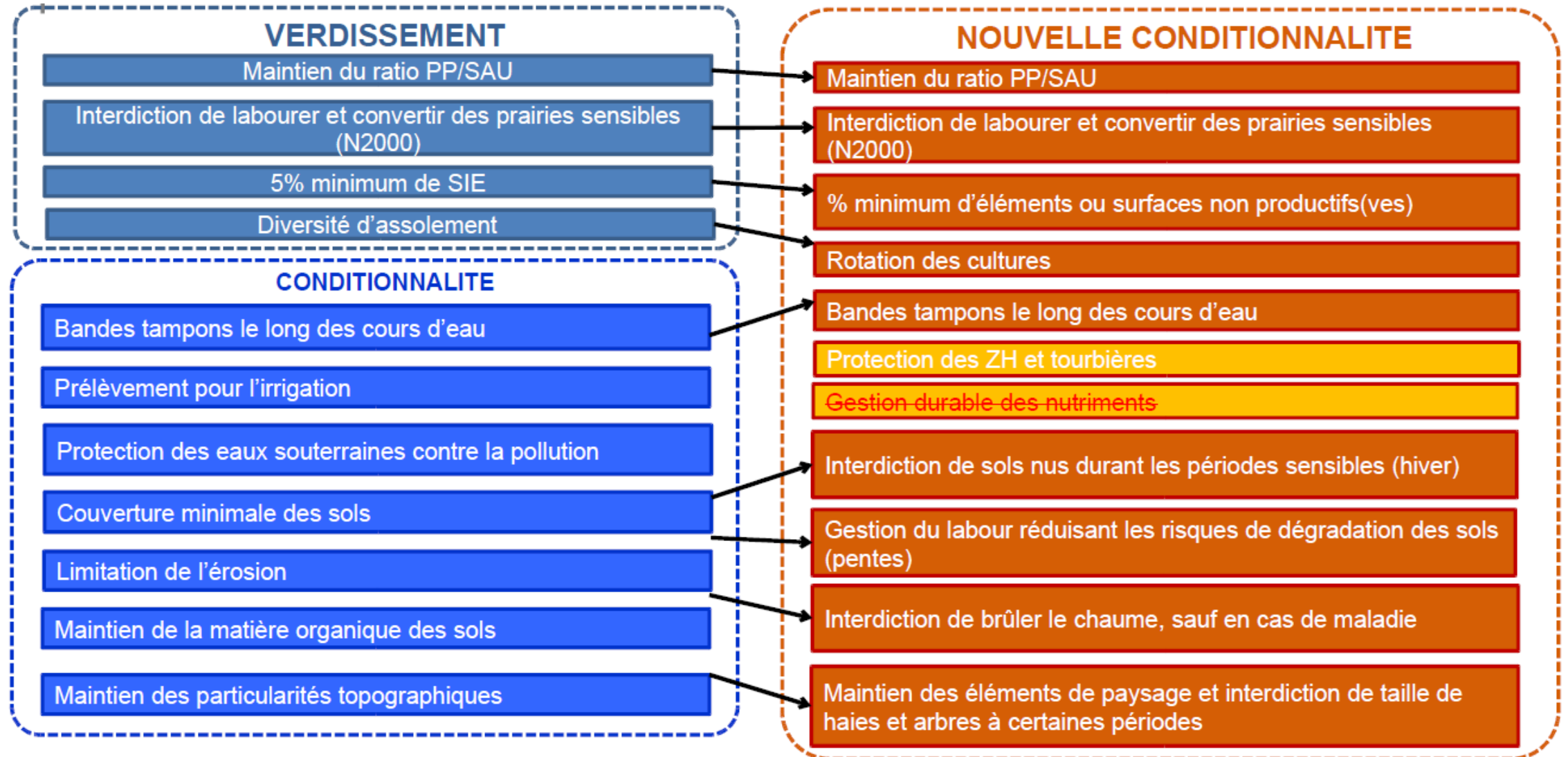
- Environnement
- Sanitaire
- Bien être animal
- Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)

### et **NOUVEAU**

- Social

## → **DES PÉNALITÉS SUR LES AIDES EN CAS DE MANQUEMENTS À CES EXIGENCES**

# Conditionnalité des aides / volet BCAE





# Conditionnalité des aides

NOUVEAU

## La conditionnalité sociale



### EMPLOYEURS

Toute non-conformité concernant la réglementation en matière de travail (*CONTRAT DE TRAVAIL, DUER...*)

ATTENTION : pourra donner lieu à des réductions d'aides de la PAC, dès la campagne 2023 !

# Les modalités de contrôle Le monitoring



# Le « monitoring » ou Suivi des Parcelles

## **Double objectif :**

- Parvenir à une conformité accrue aux règles
- ET accompagner les agriculteurs dans la mise en conformité de leur exploitation

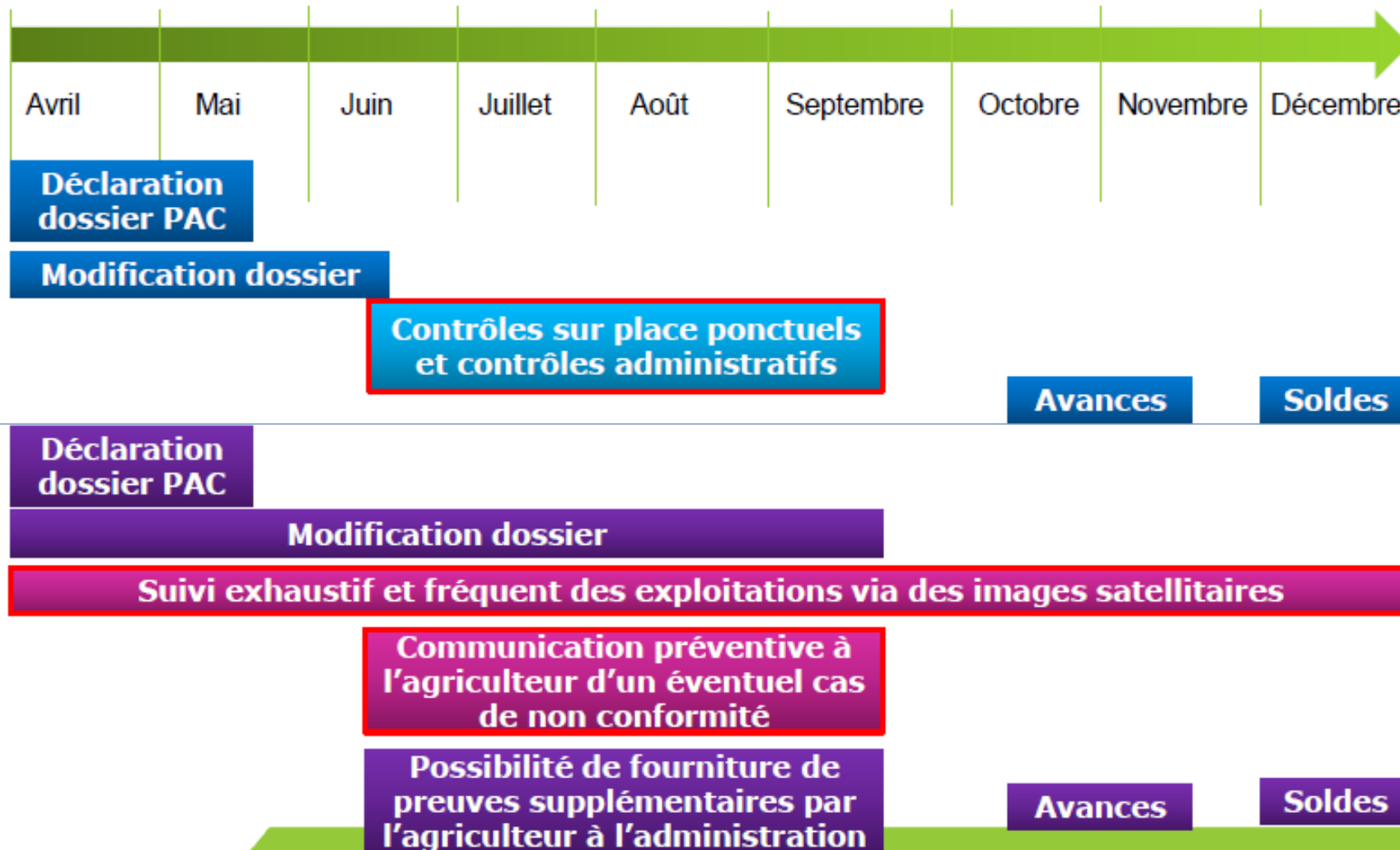
## **→ Éviter les cas de non-conformité et éviter de pénaliser**

### Principes :

- Permettre aux agriculteurs de rectifier les demandes avant de finaliser l’instruction et d’enclencher le paiement
- Apporter plus de souplesses aux agriculteurs et aux administrations locales
- Générer des alertes pour permettre aux agriculteurs de rectifier une information erronée ou justifier une information donnée via des preuves supplémentaires

# Le « monitoring » ou Suivi des Parcelles

Comparaison contrôles PAC « traditionnels » et contrôles PAC « de suivi » (2/2)





# Le « monitoring » ou Suivi des Parcelles

